



## Liste des délibérations

**Examinées par le Conseil d'Administration du CCAS  
du 31 janvier 2024**

<b>N° de Délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>Résultat du vote</b>
2024-001	Rapport d'orientations budgétaires – Budget CCAS et MARPA	<b>A Pris acte</b>
2024-002	Protection Sociale Complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents	<b>Unanimité</b>
2024-003	Convention d'adhésion avec le Groupement d'Employeurs Mer & Vie	<b>Unanimité</b>

Mise en ligne le 2 février 2024



# CCAS DU FENOILLER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 085-268502275-20240201-DEL2024\_001-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 31 janvier 2024

L'an 2024, le 31 janvier, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Fenouiller s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 24 janvier 2024 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été portés à la connaissance du public conformément aux textes en vigueur.

**Étaient présents (12)** : Mme Isabelle Tessier, Mme Nadine Lecart, Mme Lydie Vrignaud, Mme Sophie Chaillou, Mme Magali Brochard, M. Guy Billet, Mme Aline Joubert, Mme Dominique Rabiller, Mme Claude Drouot, Mme Annick Balthazar, Mme Corinne Aloisio, Mme Martine François.

**Étaient absents ayant donné procuration (3)** :

Mme Perrocheau (pouvoir à Mme Lecart), Mme Marielle Nombalais (pouvoir à Mme Drouot), Mr Patrick Michon (pouvoir à Mme Tessier)

**Étaient absents (2)** : M. Laurent Reigniez, Mme Dupont,

**Nombre légal d'administrateurs (membres élus + désignés) : 17**

**En exercice : 17**

**Présents : 12**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 15**

Ouverture de la séance à 19h06 après l'intervention du conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques

**Secrétaire de séance** : Mme Balthazar, élue à l'unanimité

### DEL 2024-001 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – CCAS & LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES ROSEAUX » (MARPA)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

**Vu** la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques,

**Considérant** l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, et leurs établissements, d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, **Considérant** que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

**Considérant** le rapport d'orientations budgétaires, transmis à chaque membre du conseil d'administration,

**Considérant** que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Après avoir entendu la lecture du rapport des orientations budgétaires par Madame la Présidente,

**Le Conseil d'Administration,**

**DECIDE :**

➤ **Prend acte** que le débat des orientations budgétaires 2024 pour les budgets du CCAS et de la résidence autonomie – Marpa - « Les Roseaux », a eu lieu.

Publié électroniquement sur le site internet,  
Le 02 février 2024



La Présidente,  
Isabelle TESSIER

Signé électroniquement par : Isabelle Tessier  
Date de signature : 01/02/2024  
Qualité : Président du CCAS du Fenouiller



# CCAS DU FENOILLER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Envoyé en préfecture le 01/02/2024  
Reçu en préfecture le 01/02/2024  
Publié le  
ID : 085-268502275-20240201-DEL2024\_002-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 31 janvier 2024

L'an 2024, le 31 janvier, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Fenouiller s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 24 janvier 2024 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été portés à la connaissance du public conformément aux textes en vigueur.

**Étaient présents (12) :** Mme Isabelle Tessier, Mme Nadine Lecart, Mme Lydie Vrignaud, Mme Sophie Chaillou, Mme Magali Brochard, M. Guy Billet, Mme Aline Joubert, Mme Dominique Rabiller, Mme Claude Drouot, Mme Annick Balthazar, Mme Corinne Aloisio, Mme Martine François.

**Étaient absents avant donné procuration (3) :**

Mme Perrocheau (pouvoir à Mme Lecart), Mme Marielle Nombalais (pouvoir à Mme Drouot), Mr Patrick Michon (pouvoir à Mme Tessier)

**Étaient absents (2) :** M. Laurent Reigniez, Mme Dupont,

**Nombre légal d'administrateurs (membres élus + désignés) : 17**

**En exercice : 17**

**Présents : 12**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 15**

Ouverture de la séance à 19h06 après l'intervention du conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques

**Secrétaire de séance :** Mme Balthazar, élue à l'unanimité

### DEL 2024-002 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2121-29 et suivants,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

**Vu** l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

**Vu** le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

**Vu** l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022,

**Considérant** que le Centre de Gestion de la Vendée a fixé la date limite d'envoi des délibérations donnant mandat, au 5 avril,

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 085-268502275-20240201-DEL2024\_002-DE

**Considérant** que le Comité Social Territorial sera amené à émettre un avis sur ce dossier lors d'une séance dont la date n'est pas encore fixée,

**Considérant** le calendrier prévisionnel de réunions du conseil d'administration,

**Considérant** l'intérêt pour les agents du CCAS et de la Résidence Autonomie – Marpa – « Les Roseaux », que représente la démarche du Centre de Gestion de Loire-Atlantique,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE :**

- **Donne mandat au Centre de Gestion de Loire-Atlantique**, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
- **Donne mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance,



La Présidente,  
Isabelle TESSIER

Signé électroniquement par : Isabelle Tessier  
Date de signature : 01/02/2024  
Qualité : Président du CCAS de Fenouillet

Publié électroniquement sur le site internet,  
Le 02 février 2024



# CCAS DU FENOULLER

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 085-268502275-20240201-DEL2024\_003-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 31 janvier 2024

L'an 2024, le 31 janvier, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Fenouiller s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle TESSIER, après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 24 janvier 2024 conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été portés à la connaissance du public conformément aux textes en vigueur.

**Étaient présents (12) :** Mme Isabelle Tessier, Mme Nadine Lecart, Mme Lydie Vrignaud, Mme Sophie Chaillou, Mme Magali Brochard, M. Guy Billet, Mme Aline Joubert, Mme Dominique Rabiller, Mme Claude Drouot, Mme Annick Balthazar, Mme Corinne Aloisio, Mme Martine François.

**Étaient absents ayant donné procuration (3) :**

Mme Perrocheau (pouvoir à Mme Lecart), Mme Marielle Nombalais (pouvoir à Mme Drouot), Mr Patrick Michon (pouvoir à Mme Tessier)

**Étaient absents (2) :** M. Laurent Reigniez, Mme Dupont,

**Nombre légal d'administrateurs (membres élus + désignés) : 17**

**En exercice : 17**

**Présents : 12**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 15**

Ouverture de la séance à 19h06 après l'intervention du conseiller aux décideurs locaux des Finances Publiques

**Secrétaire de séance :** Mme Balthazar, élue à l'unanimité

### DEL 2024-003 : CONVENTION D'ADHESION ET DE MISE A DISPOSITION DE MAIN D'ŒUVRE SALARIEE DU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS MER & VIE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, dans les conditions précisées par la loi du 28 juillet 2011, pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, a autorisé les collectivités territoriales à constituer ou à adhérer à des groupements d'employeurs.

**Considérant** les statuts du Groupement d'employeurs Mer & Vie,

**Considérant** le projet de convention d'adhésion audit Groupement,

**Considérant** les difficultés de recrutement rencontrées par la résidence autonomie – Marpa- et son intérêt, aussi, à faire appel au groupement d'employeurs Mer & Vie, en soutien ponctuel de ses services,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

#### DECIDE

- **D'approuver** les statuts du Groupement d'Employeurs Mer & Vie, joints à la présente note,
- **De décider d'adhérer** audit Groupement, à raison d'un coût annuel de cotisation de 100 € HT,
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente, à signer la convention cadre de mise à disposition de main d'œuvre salariée du Groupement, ci-annexée.

Publié électroniquement sur le site internet,  
Le 02 février 2024



La Présidente,  
Isabelle TESSIER

Signé électroniquement par : Isabelle Tessier  
Date de signature : 01/02/2024  
Qualité : Président du CCAS du Fenouiller